



FORMULAIRE 2020-2021

**Demande d'enregistrement relatif au déneigement des  
allées d'accès et des stationnements privés.  
Règlement L-9975**

SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

<b>Nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise :</b> <i>(Doit être le même qui figure sur votre preuve d'assurance)</i>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Responsable dûment autorisé</b>	
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Numéro de téléphone :</b>	<b>Cellulaire ou autres :</b>
<b>Secteur(s) ou quartier(s) où vous utiliserez votre/vos enregistrement(s) :</b>	
J'ai pris connaissance de l'article 122.2 du règlement L-6070 (page suivante). Je m'engage à ce que tous les conducteurs des véhicules dont je demande l'enregistrement agissent conformément au règlement.	
<b>Date :</b> _____ AAAA/MM/JJ	<b>Signature du responsable dûment autorisé :</b> _____

Afin de procéder à la délivrance de votre enregistrement, vous devez nous faire parvenir **tous les documents** suivants :

- Le formulaire dûment complété.
- Preuve d'assurance responsabilité **civile** et générale de l'entreprise ou de l'entrepreneur, montrant une couverture **d'au moins 1 000 000 \$** et indiquant clairement **la période de couverture** (à ne pas confondre avec la carte d'assurance automobile émise pour chaque véhicule).
- Photocopie du certificat d'immatriculation **pour chaque véhicule utilisé.**

Indiquez, sur chaque photocopie de certificat d'immatriculation, si le véhicule est muni d'un ou des accessoires suivants :  
Lame  Souffleuse  Godet

- Votre paiement au montant total des frais de l'enregistrement, soit 100 \$ pour le premier véhicule et de 25 \$ pour chaque véhicule supplémentaire.

Au comptoir, vous pouvez acquitter les frais en argent, par chèque, par crédit (Visa ou MasterCard) ou débit. Par la poste, seuls les chèques sont acceptés.

**IMPORTANT :**

- **La date d'expiration des documents doit être valide au moment de l'enregistrement.**
- **Les formulaires incomplets et les documents manquants retarderont le traitement de votre demande.**
- **Aucun chèque postdaté ne sera accepté.**

Faire parvenir le tout à l'adresse suivante :

**Ville de Laval**  
**Service des communications et du marketing — Relations avec les citoyens**

*A/S : Formulaire/Déneigement*  
1333 boulevard Chomedey, bureau 109  
C. P. 422, Succursale Saint-Martin  
Laval (Québec) H7V 3Z4



### **Article 122.2 du règlement L-6070**

Nul ne peut amonceler ou déposer, ou permettre d'amonceler ou de déposer, de quelque manière que ce soit, de la neige ou quelque substance que ce soit, sur un chemin public.

### **Information concernant les déneigeurs effectuant du transport de neige**

Le dépôt à neige pour les voyages provenant du privé est situé dans la carrière Demix.

Rappel : les coupons de neige ont été remplacés par une carte rechargeable. Un compte par compagnie est créé et il est possible d'émettre plusieurs cartes rechargeables ayant accès au compte commun.

Pour avoir accès aux dépôts, vous devez obligatoirement vous procurer des cartes de déversement vendues au coût de 10 \$ par carte. À ces cartes seront ajoutés des essieux au coût de 12 \$/essieu pour la saison 2020-2021. Les cartes et crédits sur celles-ci seront valides pour les saisons subséquentes.

Pour la période hivernale 2020-2021 :

- Pour l'achat des cartes de déversement et la recharge, communiquez avec Nick Zampino [n.zampino@laval.ca](mailto:n.zampino@laval.ca) ou par téléphone au 514-243-7525.
- Les paiements acceptés seront : chèque, chèque certifié / visé ou mandat poste.
- Les heures d'accessibilité du dépôt vous seront communiquées par courriel.
- Pour communiquer avec le groupe de gestion des dépôts : [tp.executioncontrats@laval.ca](mailto:tp.executioncontrats@laval.ca).

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec la Division des relations avec les citoyens en composant le **311** ou le **450 978-8000** (de l'extérieur de Laval).